

Conditions Particulières de Vente
du Contrat de Mise à Disposition

V3 09/01/2026

TARIFS PARTICULIERS

Tarifs Box

Type	Volume (m3)	Prix HT en €	Prix TTC en €
Rez-de-Chaussée XS	8	50,00	60,00
Rez-de-Chaussée S	11	62,50	75,00
Rez-de-Chaussée M	16	75,00	90,00
Rez-de-Chaussée L	33	133,33	160,00
Rez-de-Chaussée offre spéciale à partir du 2ème L (valable pour la location d'un 2ème Box de taille L – même Client, même compte de prélèvement)	33	116,67	140,00
Etage XS	8	41,67	50,00
Etage S	11	54,17	65,00
Etage M	16	66,67	80,00
Etage L	33	125,00	150,00

Tarifs Évènements

Évènement	Tarif forfaitaire en €
Création de dossier	10,00
Perte de Clé et/ou cadenas	50,00
Pénalité pour chariot stocké dans son box	20,00 / jour
Perte Chariot, Diable	250,00
Tarif nettoyage de Box après départ	50,00
Tarif envoi facture par courrier	5,00
Frais de rejet de prélèvement SEPA	Selon facturation de la banque sans dépasser 40,00
Frais d'ouverture de cadenas	50,00
Frais d'ouverture serrure (porte « classique ») par serrurier professionnel	130,00
Déchets non évacués par le client, par tranche de 20kg	100,00
Pénalités de retard appliqué dès le lendemain de l'échéance	taux d'intérêt légal + 5 points
Frais d'enlèvement des biens	200,00

TARIFS PROFESSIONNELS

Tarif Box

Type	Volume (m3)	Prix HT en €	Prix TTC en €
Rez-de-Chaussée L adapté à la réception de palette	33	150,00	180,00

Tarifs Prestation Logistique

Prestation	Prix HT en €	Prix TTC en €
------------	--------------	---------------

Prestations et tarifications sur devis

Tarifs Évènements

Évènement	Tarif forfaitaire en €
Création de dossier	30,00
Perte de Clé et/ou cadenas	50,00
Pénalité pour chariot stocké dans son box	20,00 / jour
Perte Chariot, Diable	250,00
Tarif nettoyage de Box après départ	100,00
Tarif envoi facture par courrier	5,00
Frais de rejet de prélèvement SEPA	Selon facturation de la banque sans dépasser 40,00
Frais d'ouverture de cadenas	50,00
Frais d'ouverture serrure (porte « classique ») par serrurier professionnel	130,00
Déchets non évacués par le client, par tranche de 20kg	100,00
Pénalités de retard appliqué dès le lendemain de l'échéance	taux d'intérêt légal + 5 points
Frais d'enlèvement des biens	200,00

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN BOX SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉ

Les présents éléments complètent les Conditions Générales de Vente dans le cas de la signature d'un contrat de mise à disposition d'un Box Spécialement Aménagé.

Dans le cas de la signature entre le Client et la Société d'un contrat de mise à disposition d'un Box spécialement aménagé, les éléments suivants complètent les Conditions Générales de Vente.

Lorsque le Client contracte un contrat de prestation logistique avec la Société, il doit au préalable avoir souscrit un contrat de mise à disposition d'un Box spécialement aménagé.

Lorsque le Client fait la demande à la Société d'un Box spécialement aménagé, la Société a un délai de 10 jours ouvrés pour mettre à disposition un tel Box.

Un Box spécialement aménagé est conçu dans un Box de type L soit 33m³ à ouverture type container. Il comprend une première partie dite « Commune » qui permet le dépôt d'une palette et séparé par une paroi avec un porte « Classique », dans le fond du container, d'une partie dite « Privative ».

La porte donnant l'accès à la partie « Privative » est munie d'une serrure à clé « classique » en la seule possession du Client, les portes de container donnant accès à la partie « Commune » sont munies d'un cadenas à clé, cette clé étant détenue par le Client et par la Société assurant la prestation. En cas de perte des clés du système de fermeture de la partie privative par le Client, l'article 2 des Conditions Générales de Vente s'applique,

La fermeture de la partie « Commune » est de la responsabilité de la Société après la mise à disposition de la palette pour le Client, et du Client le reste du temps. La fermeture de la partie « Privative » incombe uniquement au Client. En cas de perte de clé du système de fermeture de la partie commune que ce soit du fait du Client ou de la Société est à la charge de la Société.

La gestion des détritres est gérée par le contrat de prestation.

PRESTATIONS LOGISTIQUES POUR PROFESSIONNELS

Les conditions de prestations logistiques sont fournies sur demande et par devis.

CONTRAT D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance contracté par la société TERRA.AEDES est consultable sur demande au bureau.

LISTE DES PRODUITS INTERDITS

1. Les denrées alimentaires ou périssables ;
2. Oiseau, poissons, animaux ou autres créatures vivantes ou mortes ;
3. Matériaux ou liquides combustibles ou inflammables comme le gaz, la peinture, l'essence, l'huile ou les solvants de nettoyage ;
4. Les armes à feu et armes illégales ;
5. Les explosifs et les munitions ;
6. Les produits chimiques, les matières radioactives, les agents biologiques ;
7. Les déchets toxiques, l'amiante ou autres matériaux de nature potentiellement dangereuse ;
8. Les biens d'où émanent des fumées ou des odeurs ;
9. Les substances illégales, biens illégaux ou marchandises illégalement obtenues ;
10. Les gaz comprimés ;
11. Les fibres végétales brutes (coton, chanvre, jute, lin et autres fibres végétale brutes).
12. Tous les biens pouvant nuire au Box, au Biens des Box environnant, au Site, aux personnes sur le Site.